## **21**

## Déclaration préalable du SNUipp-FSU 21

## CAPD du mardi 8 décembre 2015

## Madame la Directrice académique,

Régulièrement nous sommes interpellé-es par des collègues en souffrance, souffrance due parfois au comportement difficile d'un élève ingérable, qui met les autres et luimême en danger. Ces élèves, qui bien souvent relèvent du soin, et pour lesquels les médecins indiquent qu'ils-elles ne sont pas-ou plus scolarisables, sont pourtant dans les classes : en effet, la structure de soin ne peut faire plus et les places en établissement manquent cruellement. Par contre, l'école, complètement démunie, doit les accueillir.

Les enseignant-es supportent, tiennent le coup, prennent sur eux, ne sont plus là pour enseigner, mais « gèrent » seul-es ou à l'interne ces élèves aux comportements inadaptés. Car l'institution, notre administration n'apporte aucune réponse, aucune solution aux appels aux secours de ces collègues.

Aujourd'hui, il nous semble urgent que l'administration apporte des réponses, qu'elle propose, sans délai, de vraies solutions aux enseignant-es. Il n'est pas concevable que ceux-ci soient obligés de se mettre en arrêt, qu'ils déposent à maintes reprises sur le registre hygiène et sécurité, ou qu'une équipe envisage d'exercer un droit de retrait pour débloquer une situation devenue insoluble.

Avant d'aborder le point de l'ordre du jour, nous tenons à évoquer le mouvement départemental. Madame la Directrice académique, vous n'avez pas répondu à notre demande de participation à un groupe de travail académique. Nous n'avons pas plus connaissance d'une date de réunion d'un groupe de travail départemental. Pouvez-vous nous apporter des précisions à ce sujet?

Par rapport à l'ordre du jour, dans un récent rapport «Regards sur l'éducation» daté de 2015, l'OCDE rappelle que le salaire des enseignants français du primaire est inférieur de 19% à la moyenne de celui des enseignants des autres pays membres (source 2013). Pourtant, les professeurs des écoles français sont devant les élèves 152h de plus par an que la moyenne des pays de l'OCDE (924h contre 772h, soit 17% de plus).

Les enseignant-es du primaire restent toujours dans le peloton des moins bien payé-es des pays industrialisés (au 20<sup>e</sup> rang sur 28).

Dans sa note d'information d'octobre 2015, la DEPP affirme qu'entre 2012 et 2013, le salaire net des enseignant-es a diminué de 1% en euros constants. La DEPP précise même

que «cette baisse résulte, notamment, des mesures statutaires en vigueur en 2013 telles que la non-revalorisation du point d'indice ainsi que la hausse des cotisations sociales.» Cela fait effectivement plus de 5 ans maintenant que le point d'indice est gelé (juillet 2010), et que les professeurs des écoles n'ont aucune perspective d'augmentation. C'est profondément injuste et particulièrement insupportable de la part d'un chef de gouvernement qui a déclaré le lendemain de son élection, vouloir faire de l'Education Nationale sa priorité.

Le respect que l'on porte aux personnels se mesure aussi à la façon dont on les rétribue. Certes, une nouvelle indemnité, l'ISAE, a bien été octroyée dans le premier degré. Mais, outre le fait qu'elle ne soit pas attribuée à tous, qu'elle soit loin du montant de l'ISOE que perçoivent les enseignant-es du 2<sup>nd</sup> degré, elle n'est en aucun cas significative d'une revalorisation.

Le seul moyen pour les enseignant-es français-es de compenser un tant soit peu la baisse importante du pouvoir d'achat qu'ils-elles ont subie depuis plusieurs années est donc d'accéder à un échelon supérieur lors des promotions. Mais force est de constater que ce système est truffé d'injustices flagrantes.

Le principe des quotas, la prise en compte importante de la note dans le calcul du barème, les différentes vitesses de changement d'échelon, la subjectivité inhérente à l'attribution de la note pédagogique, la fréquence variable des inspections qui, en outre, ne tiennent pas compte de la date de promouvabilité des enseignant-es, le goulet d'étranglement qui retarde l'avancement des PE à certains échelons génèrent de profondes inéquités dans le traitement des personnels.

Le SNUipp-FSU rappelle une fois de plus qu'il exige un seul rythme d'avancement pour tous, le plus rapide, au sein d'une nouvelle grille indiciaire comportant une classe unique avec un indice terminal de 783, soit l'échelon le plus élevé de la hors classe. Il demande aussi la suppression de la note dans le barème promotions.

Le SNUipp/FSU se prononce pour l'arrêt du gel du point d'indice, et une vraie revalorisation indiciaire pour tous les enseignant-es. Des mesures immédiates et concrètes dont la première pourrait être l'alignement de l'ISAE des PE sur l'ISOE perçue par les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, sont attendues par les professeurs des écoles.

Concernant la notation, nous demandons cette année encore de pouvoir être destinataire d'un état des lieux dans notre département, à savoir, la note moyenne et les différentes notes ainsi que leur fréquence pour chaque échelon.

Les retards d'inspection sont toujours importants, même si leur nombre varie légèrement à la baisse par rapport à l'an passé. 467 collègues sur 1170 promouvables, ce qui

représente pratiquement 40% : 19.4% ont une année de retard, 15.4% 2 ans et 5.1% 3 années ou plus.

Nous avions depuis deux ans sollicité un groupe de travail sur l'inspection et la notation. Vous aviez répondu favorablement à notre demande, sans toutefois que celui-ci ait lieu. Notre demande est aujourd'hui renouvelée.

Pour le SNUipp-FSU, la refondation de l'école passe non seulement par l'octroi de moyens supplémentaires qui favorisent la réussite de tous les élèves, mais aussi par une vraie reconnaissance des personnels qui portent cette mission, en augmentant de façon significative leur rémunération.